

3.4.1 Agence de développement économique de la Polynésie française (ADE)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	1er étage immeuble Fare Tony, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 1677 – 98713 Papeete
Téléphone	40 50 56 00
Courriel	Secretariat.ade@administration.gov.pf
Site internet	Choosetahitinow.pf
Page Facebook	Agence de développement économique de la Polynésie française – ADE
Horaires d'ouverture	8h00 - 16h00 journée continue
Directrice	Madame Hinano TEANOTOGA
Adresse géographique des annexes - antennes	Bureaux annexes n°117 et n° 118, 4è étage Centre Vaima Papeete Tahiti
Téléphone	40 50 56 00
Horaires d'ouverture	8h00 – 16h00 journée continue (8h00 – 15h00 le vendredi)

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 2441 CM du 28 octobre 2021 portant création de l'Agence de développement économique de la Polynésie française

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 47 CM du 18 janvier 2024 portant nomination de Mme Hinano TEANOTOGA en qualité de directrice de l'Agence de développement économique

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications (MEF).

Présentation générale et attributions

L'agence de développement économique a pour objet de contribuer à créer les conditions d'une croissance économique durable, un environnement dynamique, un climat des affaires serein et de nouvelles opportunités d'emploi.

Elle a notamment pour missions de :

- Proposer et piloter la stratégie de développement économique ;
- Promouvoir les investissements et leur développement dans les secteurs prioritaires ;
- Développer une stratégie de marketing territorial visant à assurer la promotion de l'environnement local comme terreau favorable à l'économie et aux entreprises ;
- Faciliter des synergies au sein des filières locales de développement ;
- Contribuer au développement de nouvelles entreprises polynésiennes ;
- Développer le trafic d'affaires entre la Polynésie française et le reste du monde ;
- Favoriser le rayonnement économique de la Polynésie française, notamment via l'intégration au sein de réseaux dédiés au développement et par la mise en réseau des Polynésiens à l'extérieur ;
- Encourager et soutenir l'accroissement de la compétitivité et de la productivité des entreprises notamment par l'identification et le développement des talents, et la projection des compétences nécessaires.

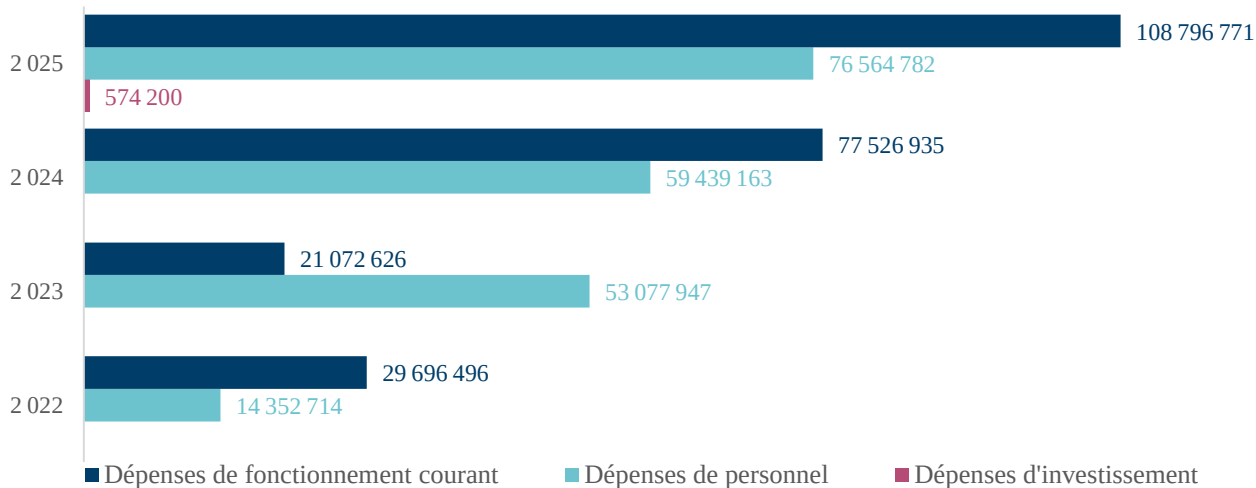
Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- Amélioration de la procédure d'instruction des candidatures aux appels à manifestation d'intérêt du code des investissements

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2022 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	108 796 771	76 564 782	574 200
2 024	77 526 935	59 439 163	0
2 023	21 072 626	53 077 947	0
2 022	29 696 496	14 352 714	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	4				4	36%
ANT	Agent non titulaire	4	2			6	55%
FD3	Fonctionnaire Détaché Etat	1				1	9%
Total effectif		9	2			11	100%
Part en %		82%	18%			100%	

3.4.2 Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	63, rue du Commandant Destremau, Immeuble LO, face au Temple Protestant de Paofai, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551, 98713 Papeete
Téléphone	40 48 82 53
Courriel	secretariat.arass@administration.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/arass/
Page Facebook	-
Horaires d'ouverture	Lundi au jeudi : 7h30 – 16h00 Vendredi : 7h30 – 12h00
Directrice	Madame Caroline GREPIN

l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale par intérim

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP).

Présentation générale et attributions

L'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale a pour mission de proposer les stratégies de politique publique ainsi que leurs financements dans les domaines de la santé, de la famille et des solidarités, de l'action médico-sociale et de la protection sociale. Elle a également pour mission de planifier, coordonner, évaluer et contrôler leur mise en œuvre.

Elle a en charge la veille sanitaire et de l'observation de la santé.

Pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec les services administratifs particulièrement avec la direction de la santé, les établissements publics et privés et tout autre organisme, quelle que soit leur nature juridique, œuvrant dans ces secteurs. A ce titre, elle peut se faire communiquer les chiffres, bilans, études ou tout autre type de documents susceptibles de favoriser ses missions, sur simple demande.

Elle est informée ou associée aux propositions de politiques publiques ayant un impact sur son activité.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- Enregistrement des diplômes : processus de simplification évolutif. En parallèle, projet juridique en cours pour reconnaître les diplômes étrangers.

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 portant création d'un service dénommé Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS)

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 2063 CM du 22 octobre 2025 portant nomination de Mme Caroline GREPIN en qualité de directrice de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale par intérim
- Arrêté n° 515 CM du 29 avril 2026 portant fin de fonctions de Mme Caroline GREPIN en qualité de directrice de